

Département de la DORDOGNE  
Commune de BOULAZAC ISLE MANOIRE

# Lotissement "Les Terrasses du Suchet III"

## Plan de Bornage du lot n°57

Section AN  
Lieudit: "Le Suchet"

Echelle : 1/250

### Désignation Cadastrale

Section AN

Lieudit: "Le Suchet"

Numéro : 115

Superficie mesurée = 933 m<sup>2</sup>

### Légende :

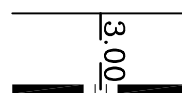
—○— Borne O.G.E.

### Implantation par rapport aux limites séparatives

Possibilité de construction

- en limite séparative

- à une distance  $d = h/2$ ,  $h$  étant la hauteur ou différence de niveau  
entre le point de la limite le plus rapproché et tout point de la construction.  
La distance  $d$  ne peut pas être inférieure à 3,00 mètres.



Recul minimum autorisé pour la construction



Zone d'implantation des constructions



Zone non aedificandi



Coffret électrique



Coffret gaz



Raccordement AEP



Raccordement Téléphonique



Tabouret branchement EU



Raccordement EP

\* 109.77 Altitude après travaux



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dressé le 19/09/2019 par la SELARL KERSUAL DEFARS  
Géomètres Experts Foncier Associés  
72, Avenue M. FOCH 24660 COULOUNIEUX-CHAMIER  
Tel : 05 53 53 28 66 Fax : 05 53 53 40 90  
e-mail : [bruno.kersual@wanadoo.fr](mailto:bruno.kersual@wanadoo.fr)

Références : 1405 20  
6288

